



Déclaration Liminaire au CTL/DRFIP 44 du 22 mai 2015

Madame la Présidente,

Le projet de cartographie des futurs SIP et SIE de Nantes qui devraient être installés le 1/1/2016 revient aujourd'hui en deuxième lecture devant le CTL de la DRFIP. Comme nous l'avons fait le 28 avril dernier, nous rappelons que nous sommes opposés à la réduction du nombre de SIE et de SIP sur Nantes et que nous demandons aussi l'implantation de SIE sur le site de Rezé.

Au cours du groupe de travail « Règles de gestion » du 12/5, nous avons eu des données relatives au nombre d'emplois transférés (mais des seuls B et C confondus), ce qui constitue néanmoins une légère avancée. En revanche, nous n'avons aucune donnée relative à la répartition des charges de travail dans les futures nouvelles structures ni les comptes rendus des groupes de travail « outils de répartition des emplois » pour les SIE et les SIP, qui devraient nourrir les réflexions du CTL.

Nous ne pouvons nous contenter d'une énumération de services supprimés/implantés et d'un simple visuel aussi esthétique soit-il.

En résumé, la Direction ne nous présente aucun élément ou document nouveau pour le passage de ce point en seconde lecture après son rejet unanime par les organisations syndicales. Cela montre les limites de l'exercice du dialogue social.

S'agissant des règles de gestion relatives aux réorganisations nantaises du 1/1/2016, force est de constater que les choses ont beaucoup avancé même si tout n'est pas encore réglé, depuis notre intervention liminaire lors du CTL du 28 avril dernier.

Concernant les autres points de l'ordre du jour (Bilan CHS-CT, Tableau de bord de veille sociale, Plan annuel de prévention), très importants dans le contexte d'instabilité grandissante et de dégradations des conditions de travail, nous interviendrons au fur et à mesure de l'évocation de ces sujets.

Nantes, le 22/5/2015